

Conditions de participation / Sécurité

Le canyoning est une activité sportive, de loisir et récréative, de pleine nature, dite « à risque ». Il vous appartient donc de vérifier le niveau de chaque canyon : nous sommes là pour vous conseiller!

Nous vous demandons de prendre connaissance et d'approuver les conditions de sécurité suivantes :

- pour tous les canyons aquatiques, il est indispensable de **savoir nager** et de **ne pas avoir peur de l'eau**,
- pour tous les canyons verticaux (rappels), il est indispensable de ne pas être sujet au **vertige**,
- vous vous engagez à respecter les **consignes de sécurité** données par le guide,
- vous acceptez les risques liés à l'**environnement naturel** que vous allez parcourir et vous êtes conscients de la seule obligation de moyen relative à la sécurité incombant au professionnel.

Les contre-indications sont les suivantes :

- le canyoning est déconseillé aux personnes sujettes à des **difficultés respiratoires** ou **cardio-vasculaires**, aux **crises de tétanie** ou aux personnes **épileptiques**, ayant des problèmes de dos / genoux / cervicales / chevilles, aux personnes de plus de 60 ans et aux femmes **enceintes**. En cas de doute, appeler la réservation au **0692750400**.
- vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais vous êtes **dépendant de soins** ou de **traitements médicaux** spéciaux particuliers (asthme, diabète, tendinites, fragilité des cervicales / dos / genoux...) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière : vous devrez impérativement appeler la réservation au **0692750400** avant toute réservation, et en informer le guide avant le départ de l'activité.

Les risques liés à l'activité :

Le canyoning est une activité de pleine nature qui se déroule dans un environnement **sauvage** et parfois **changeant**. Elle implique de marcher sur des rochers pouvant être glissants, de franchir des obstacles naturels, de descendre en rappel, de sauter ou de nager dans l'eau. Ces éléments peuvent entraîner des risques tels que des **chutes**, des **chocs**, une fatigue physique ou une sensation de froid prolongée. Les conditions météo et le débit de l'eau peuvent également évoluer rapidement. **L'encadrement** par un professionnel, l'utilisation de matériel adapté et le respect des consignes de sécurité permettent de limiter ces risques, mais ils ne peuvent pas les supprimer totalement. Il est donc important que chaque participant reste attentif, à l'écoute et adopte un **comportement** responsable tout au long de l'activité.

Effets personnels :

Les effets personnels (montres, bijoux, lunettes, caméras embarquées, appareil photos...) que vous emmenez dans le canyon sont sous votre propre responsabilité. Adrénal'île décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.





Conditions d'annulation / retards

Extrait des CGV

De la part d'Adrenal'île :

En cas d'**intempéries** orageuses, d'incertitude concernant les conditions météorologiques qui pourraient être instables, ou de force majeure imprévue indépendante de notre volonté, et enfin par **manque de participants** (minimum de 4 participants requis) l'activité pourra être soit annulée, soit reportée à une date ultérieure pour des raisons de sécurité, sans préavis ni indemnités de préjudice, et selon le calendrier des disponibilités en cours. Le client peut choisir de refuser librement cette option, et être intégralement remboursé si un paiement a été effectué.

SEUL LE MONITEUR EST HABILITE A ANNULER UNE ACTIVITÉ EN CAS DE MAUVAIS TEMPS. Dans la mesure où le temps ne met pas en danger les pratiquants (pluie sans orage), l'activité sera maintenue.

Par ailleurs et à titre exceptionnel, le moniteur est en droit de **refuser un participant** s'il juge sa condition physique inadéquate et pouvant conduire à une situation dangereuse, en cas d'oubli d'un équipement individuel obligatoire (notamment les chaussures qui ne sont pas fournies) ou pour une raison particulière (alcoolisation excessive, retard supérieur à 20 min ...). Dans ces cas, la **totalité de la prestation sera due**.

De la part des participants :

Pour toutes réservations (faites par téléphone, internet échange d'email), l'annulation est possible jusqu'à **48h** avant le jour et l'heure de départ de la sortie. Des frais de réservations seront tout de même dû à hauteur de **15€/personnes**. Pour toutes annulation **à moins de 48h**, toute place réservée **sera intégralement due**, sans remises possibles.

Pour les réservations de groupe, si les participants sont moins nombreux que prévu, l'organisateur doit en informer Adrenal'île au moins 48h avant la date de l'activité. Dans le cas contraire toutes places réservées seront dues.

- Si vous n'avez pas encore réglé la prestation, une facture vous sera envoyée, avec un délai de paiement d'un mois. Passé ce délai, sans paiement de votre part, une procédure de recouvrement sera lancée, réalisée par un prestataire externe. Des frais de 10% par mois de retard de paiement seront appliqués.

- Si vous avez déjà réglé la prestation, et si votre annulation intervient au moins 48h avant le jour et l'heure de départ de la sortie, la somme payée vous sera partiellement remboursée, avec une retenue de 15€/personne pour frais de réservation. Si l'annulation intervient dans les 48h avant le jour et l'heure de départ de la sortie, aucun remboursement ne sera possible.

La prestation ne sera pas due uniquement en cas d'incapacité à réaliser l'activité suite à :
- un accident (entorse, fracture...) ou une maladie avérée, sur présentation d'un **certificat médical**. La fatigue musculaire ou articulaire, due parfois à un programme d'activité trop chargé ou trop soutenu, ou une soirée bien arrosée, n'est pas un motif valable d'annulation. Chaque participant est responsable de l'évaluation de ses capacités physiques. Ce remboursement concerne uniquement la personne nommée dans ledit certificat ; exception faite pour les participants mineurs, sous responsabilité de l'adulte accompagnant concerné.
- une panne de voiture ou un accident, sur présentation d'un **justificatif**. Ce remboursement concerne le groupe transporté dans la voiture, dans la limite du nombre de places que celle-ci contient.

